

Mettre en œuvre un feu d'artifice dans les conditions de sécurité réglementaires

RS6309 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45034
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/04/2023
Date d'échéance	24/04/2026

Certificateur(s)

ARTPYRO FORMATION · SIRET : 97963431800013

ART PYRO · SIRET : 51825286100035

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ARTPYRO FORMATION	97963431800013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse aux professionnels, techniciens et organisateurs, de l'évènementiel souhaitant utiliser des artifices dans le cadre de spectacles, manifestations, événements privés ou publics.

La certification valide les nouvelles compétences acquises dans la préparation, la mise en place et le tir d'un feu d'artifice dans le respect des règles de sécurité et de réglementation en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Organiser les conditions de préparation, d'acheminement et d'installation d'un feu d'artifice en prenant en compte l'ensemble des obligations sécuritaires,
- Analyser les besoins et les exigences du commanditaire en tenant compte de l'environnement de la zone de tir souhaitée.
- Préparer le montage du feu d'artifice en installant les batteries de mortiers, batteries, chandelles et packs « prêt à tirer » de façon adaptée à leurs caractéristiques et leurs règles d'utilisations.
- Mettre en oeuvre le feu d'artifice dans des conditions optimales de sécurité en adaptant celles-ci en fonction des conditions météorologiques.
- Nettoyer et vérifier la zone de tir en collectant les déchets, en traitant les artifices inutilisés ou défectueux selon les instructions du fournisseur.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification est soumise à la réglementation d'activité portant sur l'obtention d'un certificat de qualification et d'agrément préfectoral (valable 2 à

5 ans, selon les niveaux).

La réglementation définit les conditions d'utilisation des pièces d'artifices les plus dangereuses de des catégories 4 et T2, mais également de certains artifices de divertissement pouvant être lancés par un mortier (catégories 2 et 3). (Articles R. 557-6-1

et R. 557-6-3

du code de l'environnement)

Les catégories des articles pyrotechniques destinés au théâtre sont les suivantes:

- Catégorie T1 : articles pyrotechniques destinés à être utilisés en scène qui présentent un risque faible ;
- Catégorie T2 : articles pyrotechniques destinés à être utilisés en scène, uniquement par des personnes ayant des connaissances particulières.

Un certificat de qualification composé de deux niveaux 1 et 2 et qui vaut reconnaissance des connaissances particulières pour la manipulation des articles C4 et T2 doit être obtenu en préfecture sous certaines conditions.

Depuis la publication du décret n° 2019-1406 du 18 décembre 2019 modifiant le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre, l'obtention d'un agrément préfectoral est obligatoire :

- pour l'acquisition, la détention et la mise en œuvre des artifices des catégories 2 et 3 conçus pour être lancés par un mortier.
- pour l'acquisition, la détention et la mise en œuvre des artifices des catégories 4 et T2, en plus du certificat de qualification.

L'agrément est délivré après enquête administrative prévue aux articles L. 114-1 et R. 114-5 du code de la sécurité intérieure.

L'obtention de la présente certification ne permet pas à elle-seule une dispense des conditions d'obtention du certificat de qualification C4T2 et de l'agrément délivrés par la préfecture.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La certification s'adresse aux professionnels, techniciens et organisateurs, de l'événementiel souhaitant utiliser des artifices dans le cadre de spectacles, manifestations, événements privés ou publics.

Prérequis : 3 ans d'expérience professionnelle demandée

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Deux représentants de l'organisme certificateur ART PYRO
- Deux professionnels extérieurs à ART PYRO dont la qualité est en lien avec la certification visée, dont l'un en tant que Président du jury,

Base légale

Date de décision	24/04/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/04/2026
Date de dernière délivrance possible	24/10/2026

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7429

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://artpyro.fr/objectifs-de-la-formation/>

Fiche officielle (France Compétences)

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	355
Parcours menés à terme	355
Taux d'achèvement	100 %
Période	05/2023 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	373
Montant total engagé	673 369 €
Coût moyen par dossier	1 805 €
Durée moyenne	38 h
Période	05/2023 – 04/2026
France compétences	95 %
Reste à charge titulaire	4 %
France Travail	1 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.